

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2487

22 décembre 2009

### SOMMAIRE

Addweal S.A. ....	119358	Krateos S.A. ....	119366
Antoine Lazzara S.à r.l. et Cie, S.à r.l. ....	119365	Kressen S.à r.l. ....	119361
Bacco Capital S.à r.l. ....	119363	Laure Investments S.A. ....	119366
Bakersfield Holding S.A. ....	119359	L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l. ....	119372
Bernardo Cohen Assets S.à r.l. ....	119357	Lineal S.A. ....	119356
BHF Lux Immo S.A. ....	119354	Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l. ....	119360
BHF Lux Immo S.A. ....	119355	L.R. Brokers S.A. ....	119371
Biocare S.à r.l. ....	119359	Luxindra Investment Corporation SA ...	119362
BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l. ...	119355	Maison Kasel ....	119365
Bluelark Property S.à r.l. ....	119362	Malawi S.A. ....	119358
Bushlark Property S.à r.l. ....	119363	Montesquieu Marketing S.à r.l. ....	119356
Concord Investments S.A. ....	119372	Montesquieu S.A. ....	119357
Daumont Development S.A. ....	119354	NEP Senec Gardens S. à r.l. ....	119372
Daytona International S.à r.l. ....	119364	Newvalux S.A. ....	119368
Dazzle Luxembourg N° 5 S.A. ....	119375	Nice Finance S.A. ....	119360
Distrimarch S.A. ....	119363	Parfim International Holding S.A. ....	119358
Echt S.A. ....	119360	Pelican Media S.A. ....	119330
ECP Africa FII S.à r.l. ....	119373	Phoenix Manufacturing and Trading AG	
El Gran Azul S.A. ....	119360	.....	119363
EMP Africa FII S.à r.l. ....	119373	Rasselbock Investments S.A. ....	119373
Ets. Hoffmann - Neu Matériaux S.A. ....	119365	REF IV Luxembourg S.à r.l. ....	119368
Fimat ....	119362	Riverside European Combi Participations	
Germany White Invest S.A. ....	119359	S.à r.l. ....	119365
Immobilien-gesellschaft Edward Steichen		Sapperton S.à r.l. ....	119364
Building Kirchberg S.A. ....	119357	Sapperton S.à r.l. ....	119364
Immobilière Pierre Weydert S.A. ....	119356	SODEPRO S. à r.l. (Société de Promotions	
Imprimerie Centrale ....	119355	Immobilières S. à r.l.) ....	119366
Imprimerie Centrale ....	119366	SODEPRO S. à r.l. (Société de Promotions	
Imprimerie Centrale ....	119371	Immobilières S. à r.l.) ....	119372
Intelsat (Luxembourg) S.A. ....	119330	Statuto Lux Holding S.à r.l. ....	119368
Invest 2000 S.A. ....	119361	Teixeira Construction Sàrl ....	119364
Investure Immo S.C.I. ....	119367	Vael Sàrl ....	119361
JMD Luxinvest S.à r.l. ....	119362	Vision Life ....	119359
Kensington Square S.à r.l. ....	119361	WD S.à r.l. ....	119355

**Pelican Media S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.067.718,29.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.924.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 23 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151623/17.

(090183798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.942.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

Phillip Spector, Satellite Industry Executive, with professional address at 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008, acting in his capacity as an authorised officer of Intelsat (Bermuda), Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Appleby Corporate Services (Bermuda) Ltd., Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda and registered with the Registrar of Companies under number 29654, represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 15 December 2009 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities).

The appearing person requested the undersigned notary to record the following:

(1) Intelsat (Bermuda), Ltd. (the "Company") has been incorporated on 4 December 2000 as a limited company (and merged with Zeus Merger Two Limited on 28 January 2005), pursuant to the Companies Act 1981 of Bermuda.

(2) On 15 December 2009, the sole shareholder adopted a resolution in writing (the "Resolution"), a certified copy of which signed ne varietur for the appearing person and by the undersigned notary shall remain annexed to this present deed and will be submitted together with it to the formality of registration.

(3) In this Resolution adopted by the sole shareholder of the Company on 15 December 2009 in accordance with the requirements of the Companies Act 1981 of Bermuda and the bye-laws of the Company, it has been resolved to transfer the registered and principal office and central administration of the Company to Luxembourg and to discontinue the Company as an exempted company in Bermuda and continue the Company as a société anonyme under the laws of Luxembourg (without dissolution and with the continuation of the legal personality), thus changing the nationality of the Company into that of a Luxembourg company, such transfers to become effective on 15 December 2009.

(4) The resolutions taken in the Resolution of the Company are worded as follows:

(I) WHEREAS, the Company intends to consummate the transactions necessary to effect a migration to the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg") through the transfer of the registered and principal office and central administration of the Company and consequential change in nationality to Luxembourg without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity (the "Luxembourg Migration") as further described below;

(II) WHEREAS, the Company intends to discontinue as an exempted company in Bermuda (the "Discontinuance") and continue as a société anonyme under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

*Recapitalization*

(III) WHEREAS, on 7 December 2009 the Company effected a change to the share capital of the Company, the result of which, as at the date hereof, the Company has an issued share capital of US\$5,000,000 comprised of 5,000,000 fully paid common shares of par value US\$1.00;

(IV) WHEREAS, the Company intends to effect a further recapitalization, effective on the Effective Date (as defined below), by transferring out of the available reserves of the Company (including the paid in surplus) an amount of US \$664,036,000 to a special reserve (the "BC Reserve") referred to in the Articles (as defined below) and issuing 1,986,412 beneficiary certificates ("titres bénéficiaires") (the "Beneficiary Certificates") which do not form part of the capital of the Company and which are entitled to the rights described in the Articles (as defined below), to its sole shareholder;

(V) Upon recommendation of the Board, it is hereby RESOLVED that the Company be and is hereby authorized to transfer out of the available reserves of the Company (including the paid in surplus) an amount of US\$664,036,000 to the BC Reserve and issue the Beneficiary Certificates which do not form part of the capital of the Company and which are entitled to the rights described in the Articles (as defined below), to its sole shareholder;

*Luxembourg Migration*

(VI) WHEREAS, in order to effect the Luxembourg Migration and continue as a société anonyme, certain resolutions must be adopted by shareholder resolution;

(VII) WHEREAS, in order to have the Company properly prepared to orderly function and continue as a société anonyme under Luxembourg law upon the effectiveness of the Luxembourg Migration, certain resolutions need to be passed in accordance with Luxembourg corporate law provisions;

(VIII) WHEREAS, the shareholder has received and refers to a report dated December 15, 2009, from Audit and Compliance s.à.r.l., Réviseur d'entreprises, Member of Moore Stephens International Limited, as the independent auditor (réviseur d'entreprises) for the purposes of providing the report by an independent Luxembourg auditor (réviseur d'entreprises) under article 31-1 and 26-1 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in respect of the net asset value of the Company (the "Auditor's Report"); and

(IX) WHEREAS, the Board has determined that the change of domicile and nationality of the Company from Bermuda to Luxembourg is in the best interests of and for the commercial benefit of the Company and therefore recommends that the shareholder approved the Luxembourg Migration and the transactions contemplated thereby;

Now, therefore, it is hereby RESOLVED:

IX(1) THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately following and subject to the successful migration of Intelsat Holdings, Ltd. from Bermuda to Luxembourg, the Company discontinue as an exempted company in Bermuda and continue as a société anonyme under the laws of Luxembourg, as of the date determined by the Board or its duly authorised delegates, which date is the date these resolutions are effective, being 15 December 2009 (the "Effective Date"), by transferring its registered and principal office and central administration to Luxembourg and changing its nationality to Luxembourg;

IX(2) THAT the Auditor's Report, the conclusion of which reads as set forth below, be and is hereby acknowledged;

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company, as calculated on the basis of the Proforma balance sheet, is not at least equal to the total amount of the own funds of the Company (including the share capital, the reserve for the beneficiary certificates and the accumulated deficit) amounting to USD1,614,479,416.78."

IX(3) THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company change its name from "Intelsat (Bermuda), Ltd." to "Intelsat (Luxembourg) S.A.";

IX(4) THAT, effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company's registered office be fixed in Luxembourg at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

IX(5) THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the object clause of the Company is to read as follows:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any

controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

IX(6) THAT, upon recommendation of the Board and immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Articles of Association, in the form inserted under item (6) below (the "Articles") be adopted as the Articles of Association of the Company, to the exclusion of and in place of the existing Memorandum of Association and Bye-laws of the Company;

IX(7) THAT, on the Effective Date the Company shall have an issued share capital of US\$5,000,000 represented by 5,000,000 fully paid common shares each with a nominal value of US\$0.01 and with such rights and obligations as set forth in the Articles;

IX(8) THAT, on the Effective Date the Company shall have an authorized un-issued share capital of US\$4,995,000,000 represented by 4,995,000,000 common shares, each with a nominal value of US\$1.00;

IX(9) THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital are waived and it is agreed to suppress and waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law and authorize the Board to proceed to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorized unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion of Beneficiary Certificates into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period starting on the Effective Date and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the Luxembourg Migration before a Luxembourg notary in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial; and FURTHER RESOLVED in relation thereto, that the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg Company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights as presented to the shareholder be and is hereby acknowledged and approved;

IX(10) THAT, upon recommendation of the Board and immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, in addition to the share capital, an amount of US\$664,036,000, is transferred out of the available reserves (including paid in surplus) to the BC Reserve and the Beneficiary Certificates which do not form part of the capital of the Company and which are entitled to the rights described in the Articles, to the sole shareholder are issued;

IX(11) THAT the terms of the Beneficiary Certificates as set forth in the Articles and in particular without limitation, the voting, conversion feature, distribution and liquidation rights thereof, are approved and that the board of directors is authorised and instructed to, with full power of substitution to take any steps, actions or measures as may be appropriate, necessary or useful in relation with the issue of the Beneficiary Certificates (including without limitation to set up a register of Beneficiary Certificates) and the conversion thereof, as the case may be, into shares in accordance with the terms set forth in the Articles;

IX(12) THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the Company, or any wholly-owned subsidiary, be and is hereby authorised from time to time to purchase, acquire, receive and/or hold shares in the Company up to 90% of the issued share capital from time to time, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 10% of the nominal value and (B) no more than US\$1,000,000, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company law and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period starting on the Effective Date and ending on the fifth anniversary thereof;

IX(13) THAT for statutory purposes the current financial year shall end on the date prior to the Effective Date and the next financial year of the Company shall begin on the Effective Date and end on 31 December 2010, and thereafter the accounting year of the Company be from 1<sup>st</sup> January of each year to 31<sup>st</sup> December of the same year;

IX(14) THAT, upon recommendation of the Board and effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the annual general meeting of the shareholder of the Company shall be held on the last Friday of the month of June at 18.00 (local time) of each year and if such day is a legal holiday in Luxembourg, on the next following normal business day;

IX(15) THAT, upon recommendation of the Board and effective as of the Effective Date, the Board shall be composed of four (4) members and the following persons be and each of them hereby is appointed as a director of the Company for a term ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company of the year ending 31 December 2010, which will take place in 2011:

Name	Profession	Professional Address	Date of Birth	Place of Birth
Michael McDonnell	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	11 January 1964	New Jersey, US

Phillip Spector	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	15 July 1950	California, US
Andrew Stimson	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 <sup>nd</sup> Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	30 July 1951	Collier Woods, UK
Simon Van de Weg	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 <sup>nd</sup> Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	27 April 1972	Paget, Bermuda

IX(16) THAT effective immediately upon the Luxembourg Migration becoming effective under the laws of Luxembourg on the Effective Date, the mandate of KPMG LLP as the current auditor of the Company is terminated and KPMG, société à responsabilité limitée, with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 103.065, is appointed as auditor of the Company for the period starting on the date of the recording of the present resolution by notarial deed in Luxembourg and ending at the general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31<sup>st</sup> December 2010, which will take place in 2011;

(5) Consequentially, the Company continues as a société anonyme under the name of "Intelsat (Luxembourg) S.A." with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and is governed by the laws of Luxembourg and the Articles as set forth below with an issued share capital of five million USDollars (\$5,000,000) represented by five million (5,000,000) shares with a nominal value of one USDollar (\$1) each, an authorised unissued share capital of four billion nine hundred and ninety five million USDollars (\$4,995,000,000) represented by four billion nine hundred and ninety five million shares with a nominal value of one USDollar (\$1) each, and one million nine hundred eighty six thousand four hundred and twelve (1,986,412) Beneficiary Certificates not being part of the issued share capital with the terms set forth in the Articles, and with the Board of Directors and auditors are set forth in the resolutions above, each of which upon the recording of the present deed come into full force and effect.

Proof of the issued share capital has been given to the undersigned notary by the forementioned auditor's report established by "Audit and Compliance s.à r.l.", Luxembourg.

(6) Consequentially to resolution adopted under IX(6) above, the Articles of the Company shall be read as follows:

### **Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form, Name.** There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat (Luxembourg) S.A. (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

#### **Art. 3. Registered office.**

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

### **Part II. Purpose, Object**

#### **Art. 4. Purpose, Object.**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

### **Part III. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company has an issued share capital of five million USDollars (USD5,000,000) represented by a total of five million (5,000,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred and ninety-five million USDollars (USD4,995,000,000) to be represented by four billion nine hundred and ninety-five million (4,995,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).

5.2.1 The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 15 December 2009 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 15 December 2009 relating to the Company in the Mémorial.

5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including upon the conversion of Beneficiary Certificates) within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.

5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

#### **Art. 6. Shares in registered form only.**

6.1 Shares of the Company are in registered form only.

6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.

6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share (in the case of fractions of Shares or otherwise) is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the

Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.

6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

#### **Art. 7. Voting Rights Shares.**

7.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

#### **Art. 8. Transfer of Shares.**

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

### **Part IV. Beneficiary Certificates**

#### **Art. 9. Beneficiary Certificates.**

9.1 In addition to the share capital, an amount of six hundred sixty four million and thirty six thousand United States Dollars (664,036,000 USD) has been transferred to the special reserve (the "BC Reserve") and the Company has, in addition to its issued share capital and Shares, issued one million nine hundred and eighty six thousand four hundred and twelve (1,986,412) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company.

9.2 The Company may issue fractional Beneficial Certificates.

9.3 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and may hold Beneficiary Certificates in treasury.

#### **Art. 10. Conversion of Beneficiary Certificates.**

10.1 Beneficiary Certificates shall be convertible into Shares at the Conversion Ratio (at any time including during the liquidation of the Company) upon the two (2) business days prior written request of the holder thereof (or such period of time as may be agreed between the relevant BC Holder and the Company) (a "Trigger Event").

10.2 Upon the Trigger Event, the relevant number of Beneficiary Certificates issued and outstanding (as requested by the holder thereof) shall be converted into the number of Shares of the Company resulting from the application of the Conversion Ratio without any payment by the BC Holder provided that if the Company (or a subsidiary of the Company) holds Shares in treasury the Company may choose, in lieu of conversion, to satisfy all or part of its conversion obligation by exchanging all or part of the Shares held in treasury against Beneficiary Certificates (which shall then be cancelled) as determined pursuant to the Conversion Ratio.

10.3 The Conversion Ratio shall be determined at the time of conversion (or as the case may be exchange) pursuant to the following formula:

$$X = IR * (DR * BCN) * PR / BCN$$

whereby,

X = the number of shares into which one (1) Beneficiary Certificate shall be converted;

IR = initial ratio of OSCapital to BCR;

DR = adjustment ratio for unequal dividend distributions calculated as follows:

$$DR = (OS / (1 - ((UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity)) - OS) / BCN;$$

OS = number of Shares outstanding as of the conversion date;

OS<sup>P</sup> = number of Shares outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

BCN = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the conversion date;

BCN<sup>P</sup> = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

PR = until such time a BC has been in issue for a full calendar month, 100% and thereafter 102%<sup>M</sup>

M = number of full calendar months the Beneficiary Certificates have been outstanding divided by 12;

OSCapital = the sum of issued share capital and share premium divided by OS;

BCR = beneficiary certificate reserve divided by BC;

$UPBCD^P$  [Unpaid Beneficiary Certificate Distributions] =  $(TotDist^P / TotShs^P) * BCN^P - BCDist^P$  for any period of time, (P), during which  $TotShs^P$  remains constant;

$E(UPBCD^P)$  = the sum of the UPBCD for each P period;

OSEquity = the sum of issued share capital and share premium as of the conversion date;

BCReserve = amount of the BC Reserve as of the conversion date;

TotEquity = the sum of OSEquity and BCReserve;

OSDist<sup>P</sup> = total distributions paid on Shares during the applicable UPBCD Period;

BCDist<sup>P</sup> = total distributions paid on Beneficiary Certificates during the applicable UPBCD Period;

TotDist<sup>P</sup> = the sum of OSDist<sup>P</sup> and BCDist<sup>P</sup> during the applicable UPBCD Period;

TotShs<sup>P</sup> = the sum of OS<sup>P</sup> and BCN<sup>P</sup> as of the end of the applicable UPBCD period;

P = each UPBCD period in the conversion calculation, namely a period during which TotShs<sup>P</sup> remains constant.

10.4 The Company shall maintain sufficient authorised non issued Share capital and/or hold a sufficient number of Shares in treasury to satisfy its conversion obligation or provide for such other means to satisfy its conversion obligation.

10.5 Upon conversion of Beneficiary Certificates into shares, an amount equal to the nominal value of the Shares resulting from the application of the conversion formula shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted shall be debited from the BC Reserve and credited to the Share Reserve.

10.6 In case of a conversion (or exchange as the case may be) due inscription thereof shall be made in the Share Register and in the BC Register.

10.7 Upon any conversion (or exchange as the case may be) pursuant to the provisions above, the Articles of Incorporation of the Company shall be amended to reflect the number of Shares and of Beneficiary Certificates in issue thereafter and as the case may be, the increase of the issued Share capital and in the case all Beneficiary Certificates have been converted (or as the case may be exchanged and cancelled), all references thereto in the Articles are to be deleted. The Board of Directors or its delegate(s) are authorised and shall record any such amendments before notary public in Luxembourg and proceed to such formalities as may be required or appropriate.

#### **Art. 11. Beneficiary Certificates in registered form only.**

11.1 Beneficiary Certificates of the Company are in registered form only.

11.2 A BC Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any BC Holder. Ownership of registered Beneficiary Certificates will be established by inscription in the said BC Register.

11.3 The Beneficiary Certificates are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Beneficiary Certificates. In case a Beneficiary Certificate is held by more than one person (by way of fractions or otherwise), the persons claiming ownership of the Beneficiary Certificate will be required to name a single proxy to represent the Beneficiary Certificate vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Beneficiary Certificate until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

11.4 The Company may consider the person in whose name the registered Beneficiary Certificates are registered in the BC Register as the full owner of such registered Beneficiary Certificates. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Beneficiary Certificates towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Beneficiary Certificates to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Beneficiary Certificates. In the event that a BC Holder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the BC Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the BC Register by means of written notification to the Company.

11.5 All communications and notices to be given to a registered Beneficiary Certificate holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the BC Holder to the Company.

11.6 Upon the written request of a BC Holder, a written confirmation as to the entry of such BC Holder in the BC Register holders may be issued. The confirmations so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors.

#### **Art. 12. Voting Rights Beneficiary Certificates.**

12.1 Subject as set forth in the present Articles and in particular article 12.2, each Beneficiary Certificate shall be entitled to one vote at all General Meetings.



12.2 Beneficiary Certificates shall not be entitled to vote on any dividend distributions (regardless whether out of profits or Share Reserve) on Shares (but shall for the avoidance of doubt be entitled to be convened to, and participate in, any General Meeting which is to vote on resolutions in relation therewith).

**Art. 13. Transfer of Beneficiary Certificates.**

13.1 A transfer of Beneficiary Certificates made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the BC Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the BC Register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Part V. Other Securities**

**Art. 14. Other Securities in registered form.**

14.1.1 Securities (other than Shares which are covered by Article 6 and Beneficiary Certificates covered by 10.1) of the Company are in registered form only.

14.1.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depository or any other depository or trustee (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company, subject to having received from the Depository with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depository or sub-depository recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

**Part VI. Management of the Company**

**Art. 15. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.**

15.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one or two Shareholders, the Company may, at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two sole Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (*mutatis mutandis*) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

15.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.

15.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

**Art. 16. Composition of the Board of Directors.**

16.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders or BC Holders of the Company.

16.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (*ad nutum*) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election.

16.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

**Art. 17. Chairman.**

17.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman *ad hoc* elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

17.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

**Art. 18. Board Proceedings.**

18.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.

18.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings

held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

18.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

18.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

18.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.

18.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

18.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

18.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

**Art. 19. Delegation of power, committees, secretary.**

19.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

19.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

19.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

**Art. 20. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 21. Board Indemnification.**

21.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

21.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 21.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

21.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

21.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders or BC Holders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

21.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

21.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

21.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director

or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

21.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

#### **Art. 22. Conflicts of Interest.**

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

### **Part VII. General Meetings**

#### **Art. 23. General Meetings - Annual General Meeting.**

23.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders and of BC Holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 18.00 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

23.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

23.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder and to each BC Holders either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders and all BC Holders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

23.5 Any Shareholder and any BC Holder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.

23.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by (i) a simple majority of the votes attaching to Shares cast and (ii) (subject to articles 12.2) a simple majority of the votes attaching to Beneficiary Certificates cast.

23.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders and/or BC Holders for them to take part in any General Meeting.

23.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

23.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders and BC Holders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

23.9.1 the date, time and place of the General Meeting,

23.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder or BC Holder,

23.9.3 the number of Shares held by the Shareholder and the number of Beneficiary Certificates held by the BC Holder, respectively,

23.9.4 the agenda,

23.9.5 the text of the proposed resolutions,

23.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

23.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

23.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders and BC Holders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder or BC Holder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders or BC Holders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

23.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).

23.12 In case the Company has only one holder of Shares and Beneficiary Certificates, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.

23.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

### **Part VIII. Amendment of Articles**

**Art. 24. Amendments of Articles.** The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg provided that the relevant quorum and majority requirements shall apply to Shares and Shareholders and to Beneficiary Certificates and BC Holders respectively.

### **Part IX. Accounting Year, Audit**

**Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

**Art. 26. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

### **Part X. Allocation**

#### **Art. 27. Allocation of Profits.**

27.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

27.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit (subject to the BC Reserve being reserved to the Beneficiary Certificates).

### **Part XI. Distributions, Winding up**

#### **Art. 28. Distributions of dividends on shares.**

28.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares (subject to the BC Reserve being reserved to the Beneficiary Certificates).

28.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

28.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).

28.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

28.5 Distributions on Shares may be declared and paid independently from any distributions made on Beneficiary Certificates and shall not entitle Beneficiary Certificates to any pro rata distributions or other right (without prejudice to the Conversion Ratio).

### **Art. 29. Distributions on Beneficiary Certificates.**

29.1 Beneficiary Certificates shall be entitled to such distributions as may be resolved upon by the General Meeting out of any distributable net profits, reserves and/or premium or out of the BC Reserve. Interim distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either in cash or in kind.

29.2 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie.

29.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.

29.4 Distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid independently from any distributions made on Shares and shall not entitle Shares to any pro rata distributions or other right (without prejudice to the Conversion Ratio).

### **Art. 30. Winding up, Liquidation, Return of Capital.**

30.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

30.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares and the holders of Beneficiary Certificates in accordance with the provisions set forth below.

30.3 The balance of the assets of the Company shall be applied rateably in respect of the Beneficiary Certificates and the Shares in proportion to the respective number of Beneficiary Certificates and Shares outstanding.

## **Part XII. Sole Shareholder, Definitions, Applicable law**

**Art. 31. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).

### **Art. 32. Definitions.**

Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
BC Holder	Means a holder of Beneficiary Certificates
BC Register	Means the register of Beneficiary Certificates and BC Holders
BC Reserve	Means the special reserve not part of the capital of the Company and reserved to the Beneficiary Certificates as referred to under Article 9
Beneficiary Certificates	Means the beneficiary certificates (parts bénéficiaires) of the Company
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Company Law	Means the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Conversion Ratio	Shall be the ratio determined pursuant to the formula set forth in article 10.3
Director	Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director of the Company
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders and BC Holders
Share Register	Means the register of Shares and Shareholders
Share Reserve	Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves, excluding for the avoidance of doubt the BC Reserve
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company

**Art. 33. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

(7) That the appearing person who requests the notary to record the above by notarial deed, acts pursuant to the mandate conferred upon her by the above resolution of the special general meeting of the Company held on 15 December 2009.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately fifteen thousand Euro (€ 15,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

*Décision de l'actionnaire unique constatant  
la Migration vers le Luxembourg en date du 15 décembre 2009*

L'an deux mille neuf, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

Phillip Spector, Satellite Industry Executive, demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008, agissant en sa qualité d'agent dûment mandaté par Intelsat (Bermuda), Ltd., une société à responsabilité limitée de droit des Bermudes, ayant son siège social à Appleby Corporate Services (Bermudes) Ltd., Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermudes et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 29654, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre 2009 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement).

Le comparant a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(1) Intelsat (Bermuda), Ltd. (la "Société") a été constituée le 4 décembre 2000 sous la forme d'une société à responsabilité limitée (et a fusionné avec Zeus Merger Two Limited le 28 janvier 2005), conformément au Companies Act 1981 of Bermuda.

(2) Le 15 décembre 2009, l'actionnaire unique a adopté une résolution écrite (la "Résolution"), dont une copie certifiée conforme signée ne varietur à l'attention du comparant par le notaire soussigné restera annexée au présent acte et sera soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

(3) Par ladite Résolution adoptée par l'actionnaire unique de la Société le 15 décembre 2009 conformément aux exigences du Companies Act 1981 of Bermuda et des statuts de la Société, il a été décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Luxembourg. La Société cessera d'exister en tant que société exonérée aux Bermudes et continuera d'exister en tant que société anonyme de droit luxembourgeois (sans dissolution et avec maintien de la personnalité juridique). Ainsi, la Société changera de nationalité et deviendra luxembourgeoise. Ces transferts entreront en vigueur le 15 décembre 2009.

(4) Les résolutions adoptées et contenues dans la Résolution de la Société ont la teneur suivante:

(I) ATTENDU QUE la Société a l'intention de réaliser les opérations nécessaires à la migration vers le Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg") par un transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg et un changement corrélatif de la nationalité pour devenir luxembourgeoise sans dissolution ni perte de sa personnalité juridique et sans créer une nouvelle entité juridique (la "Migration vers le Luxembourg"), tel que décrit ci-dessous;

(II) ATTENDU QUE la Société a l'intention de cesser d'exister en tant que société exonérée aux Bermudes (la "Cessation") et de continuer d'exister sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois (Grand-Duché de Luxembourg);

*Récapitalisation*

(III) ATTENDU QU'au 7 décembre 2009 la Société a modifié le capital social de la Société de sorte que, à la date indiquée ci-dessus, le capital social émis de la Société s'élève à US\$5.000.000 représenté par 5.000.000 actions communes entièrement libérées d'une valeur nominale de US\$1,00;

(IV) ATTENDU QUE la Société a l'intention d'entreprendre une recapitalisation supplémentaire, effective à la Date Effective (telle que définie ci-dessous), par le transfert à partir des réserves disponibles (y compris les primes d'émission d'actions) de la Société d'un montant de US\$664.036.000 sur une réserve spéciale (la "Réserve BC") visée dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) et par l'émission de 1.986.412 titres bénéficiaires (les "Titres Bénéficiaires") qui ne font pas partie du capital de la Société tout en conférant les droits décrits dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) à l'actionnaire unique;

(V) Sur recommandation du Conseil, il est DÉCIDÉ par la présente, que la Société est autorisée à transférer à partir des réserves disponibles de la Société (y compris les primes d'émission d'actions) un montant de US\$664.036.000 à la Réserve BC et à émettre les Titres Bénéficiaires, qui ne font pas partie du capital de la Société et qui confèrent les droits décrits dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) à l'actionnaire unique;

*La Migration vers le Luxembourg*

(VI) ATTENDU QU'en vue d'entreprendre la Migration vers le Luxembourg et de continuer d'exister sous la forme d'une société anonyme, certaines résolutions doivent être adoptées par décision de l'actionnaire unique;

(VII) ATTENDU QU'afin de pouvoir fonctionner de manière appropriée et de continuer d'exister sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, sous réserve de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg, la Société doit être dûment organisée, certaines résolutions doivent être adoptées conformément aux dispositions du droit des sociétés au Luxembourg;

(VIII) ATTENDU QUE l'actionnaire unique a reçu et se réfère au rapport établi le 15 décembre 2009 par Audit and Compliance s.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Membre de Moore Stephens International Limited, réviseur d'entreprises indépendant, aux fins de faire établir un rapport par un réviseur d'entreprises indépendant au Luxembourg en vertu des articles 31-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ayant trait à la valeur nette d'inventaire de la Société (le "Rapport du Réviseur d'Entreprises"), et;

(IX) ATTENDU QUE le Conseil a considéré que le transfert du domicile de la Société des Bermudes au Luxembourg et le changement de sa nationalité pour devenir luxembourgeoise sont dans le meilleur intérêt commercial de la Société, il recommande par conséquent à l'actionnaire unique d'approuver la Migration vers le Luxembourg et les opérations y afférentes;

Il a donc aujourd'hui été DÉCIDÉ:

IX.1 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat à l'issue et sous réserve de la migration effective d'Intelsat Holdings, Ltd. des Bermudes vers le Luxembourg, la Société cessera d'exister en tant que société exonérée aux Bermudes et continuera d'exister en tant que société anonyme de droit luxembourgeois à la date fixée par le Conseil ou ses délégués dûment autorisés, laquelle date constitue la date d'entrée en vigueur des présentes résolutions, à savoir le 15 décembre 2009 (la "Date Effective"), par le transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale au Luxembourg et le changement de nationalité pour devenir luxembourgeoise;

IX.2 QU'il a, par la présente, été pris connaissance du Rapport du Réviseur d'Entreprises dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base des procédures de vérification mises en oeuvre comme décrit ci-dessus, nous n'avons relevé aucun élément qui nous porterait à croire que la valeur nette d'inventaire de la Société, telle que calculée sur base du bilan proforma, n'est pas au moins égale aux fonds propres de la Société (y compris le capital social, les réserves prévues pour les titres bénéficiaires et le déficit accumulé) s'élevant à USD 1.614.479.416,78."

IX.3 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la Société changera sa dénomination de "Intelsat (Bermuda), Ltd." en "Intelsat (Luxembourg) S.A";

IX.4 QU'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le siège social de la Société sera fixé à Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

IX.5 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la clause relative à l'objet de la Société aura la teneur suivante:

"L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social."

IX.6 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, une fois que les Statuts de la Société, tels que

définis sous le point (6) ci-dessous (les "Statuts") auront été adoptés en tant que Statuts de la Société, les statuts actuels (Memorandum of Association et Bye-laws) cesseront d'exister;

IX.7 QU'à la Date Effective, le capital social émis de la Société s'élèvera à US\$5.000.000 représenté par 5.000.000 actions communes entièrement libérées d'une valeur nominale de US\$1,00 chacune et auxquelles sont attachés les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts;

IX.8 QU'à la Date Effective le capital social autorisé mais non émis de la Société s'élèvera à US\$4.995.000.000 représenté par 4.995.000.000 actions communes d'une valeur nominale de US\$1,00 chacune;

IX.9 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, il est renoncé aux droits préférentiels ou préemptifs de souscription prévus par la loi luxembourgeoise pour l'émission d'actions à l'intérieur du capital social autorisé et il est convenu de supprimer tous droits préférentiels ou préemptifs de souscription prévus par la loi luxembourgeoise et d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'actions ou de titres ou d'instruments donnant droit à des actions (par la souscription, la conversion, l'échange ou autrement) à l'intérieur du capital social autorisé mais non émis contre des apports en espèces, en nature, par voie d'incorporation de primes ou de réserves disponibles ou par voie de conversion des Titres Bénéficiaires en actions ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le Conseil ou par son (ses) délégué(s) et en même temps de renoncer à, de supprimer ou de restreindre tous droits préférentiels ou préemptifs de souscription tels que prévus par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions à l'intérieur du capital social autorisé, pour une période débutant à la Date Effective et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié constatant la Migration vers le Luxembourg devant un notaire au Luxembourg dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial; et IL A ÉTÉ PAR AILLEURS DÉCIDÉ à cet effet, de prendre connaissance du et d'approuver le rapport du Conseil en vertu de l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés concernant les circonstances et les prix d'émission des actions contre paiement en espèces sans droits préférentiels de souscription, tel qu'il a été présenté à l'actionnaire unique;

IX.10 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, en plus du capital social, un montant de \$664.036.000 sera transféré à partir des réserves disponibles de la Société (y compris les primes d'émission d'actions) à la Réserve BC et les Titres Bénéficiaires, qui ne font pas partie du capital de la Société et qui confèrent les droits décrits dans les Statuts (tels que définis ci-dessus) à l'actionnaire unique, seront émis;

IX.11 QUE les conditions liées aux Titres Bénéficiaires, telles qu'énoncées dans les Statuts et en particulier, sans être exhaustif, les droits de vote, les droits de conversion, les droits de distribution et les droits de liquidation y afférents sont approuvées et que le conseil d'administration est autorisé et chargé, avec plein pouvoir de substitution, d'effectuer toute démarche ou de prendre toute action ou mesure qu'il juge nécessaires ou utiles en relation avec l'émission de Titres Bénéficiaires (notamment, sans que cela ne soit limitatif, d'établir un registre des Titres Bénéficiaires) et d'effectuer la conversion de ceux-ci, le cas échéant, en actions conformément aux conditions établies dans les Statuts;

IX.12 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, la Société, ou une filiale entièrement détenue par celle-ci, est autorisée par la présente d'acheter, d'acquérir, de recevoir et/ou de détenir de temps à autre des actions dans la Société représentant jusqu'à 90% du capital social émis, et en cas d'acquisitions à titre onéreux, à un prix d'achat n'étant pas (A) inférieur à 10% de la valeur nominale ni (B) supérieur à US\$1.000.000, à condition que cet achat soit conforme à l'Article 49-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et au droit applicable, une telle autorisation étant accordée pour une période débutant à la Date Effective et se terminant le jour du cinquième anniversaire de celui-ci;

IX.13 QU'à des fins légales, l'actuel exercice financier se terminera à une date antérieure à la Date Effective et le prochain exercice financier de la Société commencera à la Date Effective et se terminera le 31 décembre 2010. L'exercice comptable de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année;

IX.14 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet immédiat au moment où la Migration vers le Luxembourg entrera en vigueur en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 18.00 (heure locale) de chaque année. Si ce jour tombe à un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain jour ouvrable;

IX.15 QUE sur recommandation du Conseil et avec effet à la Date Effective, le Conseil d'Administration sera composé de quatre (4) membres et les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société pour un mandat se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels, le 31 décembre 2010, qui se tiendra en 2011:

Nom	Profession	Adresse professionnelle	Date de naissance	Lieu de naissance
Michael McDonnell	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	11 janvier 1964	New Jersey, États-Unis
Phillip Spector	Satellite Industry Executive	3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008	15 juillet 1950	Californie, États-Unis
Andrew Stimson	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 <sup>nd</sup> Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	30 juillet 1951	Collier Woods, Royaume-Uni



Simon Van de Weg	Satellite Industry Executive	Wellesley House North, 2 <sup>nd</sup> Floor 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermuda	27 avril 1972	Paget, Bermuda
------------------	---------------------------------	--	---------------	----------------

IX.16 Qu'au moment de l'entrée en vigueur de la Migration vers le Luxembourg en vertu des lois du Luxembourg à la Date Effective, le mandat de KPMG LLP en tant qu'actuel réviseur de la Société sera arrivé à expiration et KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 103.065, est nommé aux fonctions de réviseur de la Société pour une période débutant au jour de la constatation de la présente résolution par acte notarié à Luxembourg et se terminant à l'assemblée générale de l'actionnaire unique approuvant les états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, qui se tiendra en 2011;

(5) Par conséquent, la Société continue d'exister en tant que société anonyme sous la dénomination "Intelsat (Luxembourg) S.A." ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et est régie par les lois luxembourgeoises et les Statuts, tels qu'exposés ci-dessus, avec un capital social émis de cinq millions de dollars des États-Unis (US \$5.000.000) représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (\$) chacune, un capital social autorisé mais non émis de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de dollars des États-Unis (US\$4.995.000.000) représenté par quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de dollars des États-Unis (4.995.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (\$) chacune, et un million neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent douze (1.986.412) Titres Bénéficiaires ne faisant pas partie du capital social émis et dont les conditions sont établies dans les Statuts, et les pouvoirs et les rôles du Conseil d'Administration et des réviseurs sont définis dans les résolutions ci-dessus, la date d'entrée en vigueur étant celle de l'enregistrement du présent acte.

L'existence du capital social a été rapporté au notaire instrumentaire en vertu du rapport prémentionné du réviseur d'entreprises "Audit and Compliance s.à r.l.", Luxembourg.

(6) En conséquence de la résolution adoptée sous IX.6 ci-dessus, les Statuts de la Société auront la teneur suivante:

### **Partie I<sup>ère</sup> . Forme, Dénomination, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Intelsat (Luxembourg) S.A. (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produit ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

### **Partie II. Objet social**

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

### **Partie III. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social émis de cinq millions Dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000) représenté par un total de cinq millions (5.000.000) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de Dollars des Etats-Unis (USD 4.995.000.000) représenté par un total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions (4.995.000.000) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).

5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable du 15 décembre 2009 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte du 15 décembre 2009 relatif à la Société.

5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions (y compris lors de la conversion de Titres Bénéficiaires) dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.**

6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.

6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action (en cas de fractions d'Actions ou autrement) est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

#### **Art. 7. Actions - Droits de Vote.**

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

#### **Art. 8. Transfert d'Actions.**

8.1 Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

### **Partie IV. Titres Bénéficiaires**

#### **Art. 9. Titres Bénéficiaires.**

9.1 En plus du capital social, un montant de six cent soixante-quatre million trente-six mille Dollars des Etats-Unis (USD 664.036.000) a été transféré à la réserve spéciale (la "BC Réserve") et la Société a émis, en plus de son capital social émis et ses Actions, un million neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent douze (1.986.412) Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société.

9.2 La Société peut émettre des fractions de Titres Bénéficiaires.

9.3 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres Titres Bénéficiaires et peuvent détenir des Titres Bénéficiaires en trésorerie.

#### **Art. 10. Conversion de Titres Bénéficiaires.**

10.1 Les Titres Bénéficiaires sont convertibles en Actions au Taux de Conversion (à tout temps y compris pendant la liquidation de la Société) sur demande par écrit de son détenteur faite dans un délai de deux (2) jours ouvrables (ou dans un tout autre délai qui sera déterminé par le Détenteur BC concerné et la Société) (un "Evénement Déclencheur").

10.2 A la suite de l'Evénement Déclencheur, le nombre de Titres Bénéficiaires concerné émis et en circulation (tel que demandé par son détenteur) sera converti en un nombre d'Actions de la Société résultant de l'application du Taux de Conversion, sans aucun paiement de la part du Détenteur BC, étant entendu que si la Société (ou une filiale de la Société) détient des Actions en trésorerie, la Société peut choisir, en lieu et place de la conversion, pour satisfaire toutes ou partie de ses obligations de conversion en procédant à l'échange de toutes ou partie des Actions détenues en trésorerie contre des Titres Bénéficiaires (qui pourront alors être annulées) tel que déterminé en fonction du Taux de Conversion.

10.3 Le Taux de Conversion sera déterminé au jour de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en fonction de la formule suivante:

$$X = IR * (DR * BCN) * PR / BCN$$

où,

X = le nombre d'actions dans lequel un (1) Titre Bénéficiaire sera converti;

IR = ration initial du OS Capital à BCR;

DR = ratio d'ajustement pour les distributions de dividendes inégales calculé comme suit:

$$DR = (OS / (1 - ((E(UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity))) - OS) / BCN;$$

OS = nombre d'Actions en circulation au jour de conversion;

OS<sup>P</sup> = nombre d'Actions en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

BCN = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation au jour de conversion;

BCN<sup>P</sup> = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

PR = jusqu'au moment où un BC a été émis pour un mois calendaire entier, 100% puis 102%<sup>M</sup>;

M = nombre de mois calendaires entiers pendant lesquels les Titres Bénéficiaires ont été en circulation divisé par 12;

OS Capital = la somme du capital social émis et de la prime d'émission divisé par OS;

BCR = réserve titres bénéficiaires divisé par BC;

UPBCD<sup>P</sup> [Dividendes Titres Bénéficiaires Non Payés] = (TotDist<sup>P</sup> / TotShs<sup>P</sup>) \* BCN<sup>P</sup> - BCDist<sup>P</sup> pour une période donnée, (P), pendant laquelle TotShs<sup>P</sup> reste constant;

$E(\text{UPBCD}^P)$  = la somme des UPBCD pour chaque période P;

OSEquity = la somme du capital social émis et la prime d'émission au jour de la date de conversion;

BCReserve = montant de la BC Réserve au jour de la date de conversion;

TotEquity = la somme de l'OSEquity et de la BCReserve;

OSDist<sup>P</sup> = distributions totales payées sur les Actions pendant la Période UPBCD applicable;

BCDist<sup>P</sup> = distributions totales payées sur les Titres Bénéficiaires pendant la Période UPBCD applicable;

TotDist<sup>P</sup> = la somme de OSDist<sup>P</sup> et BCDist<sup>P</sup> pendant la Période UPBCD applicable;

TotShs<sup>P</sup> = la somme de OS<sup>P</sup> et BCN<sup>P</sup> à la fin de la période UPBCD applicable;

P = chaque période UPBCD dans le calcul de la conversion, à savoir une période pendant laquelle TotShs<sup>P</sup> reste constant.

10.4 La Société devra toujours avoir un capital social autorisé mais non émis suffisant et/ou détenir un nombre d'Actions en trésorerie suffisant en vue de remplir ses obligations de conversion ou mettre en place tout autre moyen afin de remplir ses obligations de conversion.

10.5 Au moment de la conversion des Titres Bénéficiaires en actions, un montant égal à la valeur nominale des Actions résultant de l'application de la formule de conversion devra être déduit de la BC Réserve et crédité au compte du capital social émis et le solde du pair comptable des Titres Bénéficiaires ainsi convertis sera déduit de la BC Réserve et crédité à la Réserve d'Actions.

10.6 En cas de conversion (ou d'échange, le cas échéant), une inscription devra être portée au Registre des Actionnaires et au BC Registre.

10.7 Au moment de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en vertu des dispositions qui précèdent, les Statuts de la Société devront être modifiés afin de refléter le nombre d'Actions et de Titres Bénéficiaires émis à la suite de cette conversion, et si tel est le cas, l'augmentation du capital social émis et, dans le cas où toutes les Titres Bénéficiaires ont été converties (ou échangées et annulées, le cas échéant), toutes les références dans les Statuts à ces Titres Bénéficiaires seront supprimées. Le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) sont autorisés, et doivent enregistrer de telles modifications devant un notaire luxembourgeois et procéder à toutes les formalités requises.

#### **Art. 11. Titres Bénéficiaires sous forme nominative uniquement.**

11.1 Les Titres Bénéficiaires de la Société sont sous forme nominative uniquement.

11.2 Un BC Registre sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tous les BC Détenteurs. La propriété des Titres Bénéficiaires nominatives est établie par une inscription dans ledit BC Registre.

11.3 Les Titres Bénéficiaires sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Part Bénéficiaire. Dans le cas où un Titre Bénéficiaire est détenu par plus d'une personne (en fractions ou autrement), les personnes qui prétendent être les propriétaires de ce Titre Bénéficiaire devront nommer une seule personne pour représenter le Titre Bénéficiaire à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ce Titre Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un débiteur gagiste ou un créancier gagiste.

11.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Titres Bénéficiaires nominatifs sont inscrits dans le Registre PB comme le seul propriétaire de ces Titres Bénéficiaires. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de tels Titres Bénéficiaires à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces Titres Bénéficiaires nominatifs inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Titres Bénéficiaires nominatifs. Dans le cas où un BC Détenteur ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le BC Registre et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le BC Registre au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

11.5 Toutes les communications et notifications devant être transmises à un détenteur de Titres Bénéficiaires envoyées à la dernière adresse communiquée à la Société par le BC Détenteur seront considérées comme valablement effectuées.

11.6 Sur demande écrite d'un BC Détenteur, il pourra être émis une confirmation écrite relative à l'inscription de ce BC Détenteur dans les BC Registre. Les confirmations ainsi émises auront les formes, les légendes ainsi que les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera.

#### **Art. 12. Droits de vote des Titres Bénéficiaires.**

12.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts, et en particulier de l'article 12.2, chaque Titre Bénéficiaire donne droit à une voix lors de toutes les Assemblées Générales.

12.2 Les Titres Bénéficiaires ne pourront pas voter sur les distributions de dividendes (sans tenir compte de savoir si elles sont faites à partir des bénéfices ou de la Réserve d'Actions) sur les Actions (mais, afin d'éviter tout doute, pourront être convoqués et pourront participer à toute Assemblée Générale qui devra voter sur les résolutions y relatives).

**Art. 13. Transfert de Titres Bénéficiaires.**

13.1 Un transfert de Titres Bénéficiaires effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert portée au BC Register, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le BC Register un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre document faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire dans une forme jugée satisfaisante pour la Société.

**Partie V. Autres Titres****Art. 14. Autres Titres sous forme nominative.**

14.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6. et les Titres Bénéficiaires couverts par l'Article 10.1) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

14.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les "Dépositaires") ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

**Partie VI. Administration de la Société****Art. 15. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.**

15.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

15.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

**Art. 16. Composition du Conseil d'Administration.**

16.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires ou BC Détenteurs de la Société.

16.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.

16.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 17. Président.**

17.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres caspeut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

17.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

**Art. 18. Procédures au sein du Conseil.**

18.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.

18.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la

mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

18.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).

18.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

18.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

18.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

18.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

18.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

#### **Art. 19. Délégation de pouvoirs, comités, secrétaire.**

19.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).

19.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

19.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

**Art. 20. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ("Chief Executive Officer" ou "CEO") ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 21. Indemnisation du Conseil.**

21.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

21.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 21.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

21.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

21.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses Actionnaires ou BC Détenteurs en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

21.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

21.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

21.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

21.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

#### **Art. 22. Conflits d'intérêts.**

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

22.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

### **Partie VII. Assemblées Générales**

#### **Art. 23. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.**

23.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires ou BC Détenteurs de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

23.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 18.00 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

23.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

23.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire et à chaque BC Détenteur tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires et BC Détenteurs sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

23.5 Tout Actionnaire et tout BC Détenteur peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.

23.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à (i) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions et (ii) (sous réserve de l'article 12.2) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Titres Bénéficiaires.

23.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires et/ou BC Détenteurs doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.

23.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

23.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires et les BC Détenteurs peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

23.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,

23.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire ou du BC Détenteur,

23.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient, et le nombre de Titres Bénéficiaires que le BC Détenteur détient,

23.9.4 l'ordre du jour,

23.9.5 le texte des résolutions proposées,

23.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

23.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

23.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires et les BC Détenteurs à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire ou BC Détenteur qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires ou BC Détenteurs qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.

23.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).

23.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions et de Titres Bénéficiaires, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.

23.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

## Partie VIII. Modifications statutaires

**Art. 24. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité s'appliquent respectivement aux Actions et Actionnaires et aux Titres Bénéficiaires et BC Détenteurs.

## Partie IX. Exercice social, Audit

**Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 26. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises.

## Partie X. Allocation

### Art. 27. Allocation des bénéfices.

27.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

27.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée (la BC Réserve étant réservée aux Titres Bénéficiaires).

## Partie XI. Distributions et Liquidation

### Art. 28. Distributions de dividendes sur les Actions.

28.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous le forme de dividendes sur les Actions (la BC Réserve étant néanmoins réservée aux Titres Bénéficiaires).



28.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).

28.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).

28.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

28.5 Des distributions sur Actions peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les Titres Bénéficiaires et ne donneront aucun droit aux Titres Bénéficiaires à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit (sans préjudice du Taux de Conversion).

#### **Art. 29. Distributions sur les Titres Bénéficiaires.**

29.1 Des distributions sur Titres Bénéficiaires à partir de tout bénéfice net distribuable, toutes réserves et/ou primes ou à partir de la BC Réserve peuvent être décidées par l'Assemblée Générale. Des dividendes intérimaires sur Titres Bénéficiaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi, soit en espèces ou en nature.

29.2 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et ne pourra être payée aux lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces.

29.3 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

29.4 Des distributions sur Titres Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les Actions et ne donneront aucun droit aux Actions à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit (sans préjudice du Taux de Conversion).

#### **Art. 30. Liquidation, Restitution de Capital.**

30.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.

30.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions et aux détenteurs de Titres Bénéficiaires conformément aux dispositions ci-dessous.

30.3 A l'égard des Titres Bénéficiaires et Actions, le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant des Titres Bénéficiaires et d'Actions en circulation.

### **Partie XII. Actionnaire Unique, Définitions et Lois applicables**

**Art. 31. Actionnaire Unique.** Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).

#### **Art. 32. Définitions.**

Actionnaires	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Actions	Signifie les actions de la Société
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires et de BC Détenteurs
BC Détenteur	Signifie le détenteur des Titres Bénéficiaires (Beneficiary Certificates)
BC Registre	Signifie le registre de Titres Bénéficiaires et des BC Détenteurs
BC Réserve	Signifie la réserve spéciale ne faisant pas partie du capital social de la Société et réservée aux Titres Bénéficiaires au sens de l'Article 9
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Administrateur	Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique de la Société
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Titres Bénéficiaires	Signifie les titres bénéficiaires (beneficiary certificates) de la Société
Registre d'Actions	Signifie le registre des Actions et des Actionnaires

Réserve d'Actions	Signifie toute réserve, prime d'émission, surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres réserves, à l'exception, afin d'éviter tout doute, la BC Réserve
Statuts	Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre
Taux de Conversion	Signifie le ratio déterminé conformément à la formule de l'article 10.3

**Art. 33. Lois applicables.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

(7) Le comparant, qui requiert le notaire d'acter ce qui précède, agit en vertu d'un mandat qui lui est conféré par la résolution ci-dessus de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 décembre 2009.

*Dépenses*

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement quinze mille euros (€ 15.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4710. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 décembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009155151/1358.

(090193069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2009.

---

**Daumont Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009151781/12.

(090183850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.444.

*Ordentliche Generalversammlung vom 11. November 2009*

Die Generalversammlung beschließt, auf die Bestellung der KPMG Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer für das Jahr 2009 zu verzichten.

Herr Andreas Völker, wohnhaft in D-63768 Hösbach, Ziegeleistrasse 38, wurde als Rechnungskommissar bestellt.

BHF LUX IMMO

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009151826/14.

(090183698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**BlackRock Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 147.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2009.

BLANCHE MOUTRIER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2009151782/12.

(090183878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**WD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.217.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signatures

Référence de publication: 2009151733/13.

(090183542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Imprimerie Centrale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue au siège social en date du 3 avril 2009 que l'Assemblée générale a pris acte de la démission, avec effet au 3 avril 2009, de l'administrateur Mme Annette Dernoeden-Jost.

En remplacement de l'administrateur sortant, l'Assemblée générale nomme jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010, M. Daniel Dernoeden, demeurant 85, Um Schloss, L-5880 Hespérange.

Luxembourg, le 6 août 2009.  
(Robert Wiget) / (Roland Dernoeden)  
*Le président / Le vice-président*

Référence de publication: 2009151828/15.

(090183664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**BHF Lux Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 74.444.

*Beschluss vom 30.11.2009*

Der Verwaltungsrat der BHF LUX IMMO S.A. beschliesst, mit sofortiger Wirkung auf die Bestellung der KPMG Luxembourg als Rechnungskommissar zu verzichten. Mit Beschluss der Generalversammlung vom 11.11.2009 wurde Herr Andreas Völker, Ziegeleistrasse 38, D-63686 Hösbach zum Rechnungskommissar bestellt.

BHF LUX IMMO  
Société Anonyme  
Thomas Kruse / Roland Steies

Référence de publication: 2009151827/14.

(090183698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Montesquieu Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.471.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 20 novembre 2009*

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 20 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151673/17.

(090183786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Lineal S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.242.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'administrateur unique en date du 19 novembre 2009*

Il résulte des résolutions de l'Administrateur Unique du 19 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151674/17.

(090183784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Immobilière Pierre Weydert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 127.107.

—  
*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juillet 2009:*

- L'Assemblée accepte la démission de la société L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., ayant son siège social 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

- L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant Monsieur Dirk VORMBERGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen comme nouvel Administrateur.

*Décisions du Conseil d'administrateur tenu en date du 8 juillet 2009:*

- L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'Administrateur démissionnaire en appelant Monsieur Dirk VORMBERGE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen aux fonctions d'Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2012 avec pouvoir de signature individuel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 27.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009151839/20.

(090184063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Montesquieu S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.149.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le conseil d'administration en date du 20 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 20 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151675/17.

(090183781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building Kirchberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 89.167.

—  
AUSZUG

In der Hauptversammlung vom 16. Juni 2009 wurden die Verwaltungsratsmandate folgender Personen erneuert:

- Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, Victoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg
- Jürgen Berkhan, Betriebswirt, Walter-Hesselbachstrasse 101, D-60389 Frankfurt
- Rainer Eichholz, Dipl.-Ingenieur, Lessingstrasse 16, D-59423 Unna

Die Hauptversammlung bestimmt zum Abschlussprüfer:

- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.

Gesellschaftssitz: 4, rue de Neuerburg, L-2215 Luxembourg

Luxemburg, den 20. November 2009.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Référence de publication: 2009151842/19.

(090184016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Bernardo Cohen Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.634.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le liquidateur en date du 19 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Liquidateur du 19 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151680/17.

(090183715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Parfim International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 43.239.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 30 octobre 2009*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Franco SALA, administrateur, demeurant au 2, Via Curti / Casella Postale 2907, 6901 Lugano, Suisse;
- Monsieur Piergiorgio GUIDOTTI, administrateur, demeurant au 2, Via Curti / Casella Postale 2907, 6901 Lugano, Suisse.

L'assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société:

- MAZARS, commissaire aux comptes, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Luxembourg.

Patrick ROCHAS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009151825/21.

(090183709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Addweal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 108.207.

—  
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 30 septembre 2009, il a été décidé d'élire aux fonctions d'Administrateur à dater du 15 septembre 2009 et jusqu'à la prochaine Assemblée d'approbation des comptes annuels 2010:

- Madame Catherine DUPASQUIER, née à Manille (Philippines) le 28 mai 1958 et demeurant à F-75015 Paris, 7 rue Sextius Michel.

Le conseil d'administration se compose dès lors à partir du 15 septembre 2009 comme suit:

- Madame Remedios Dupasquier, Administrateur/Administrateur Délégué;
- Monsieur Pierre Dupasquier, Administrateur/Administrateur Délégué;
- Madame Anne-Marie Morrongiello, Administrateur;
- Monsieur Jacques Yves Dupasquier, Administrateur;
- Madame Catherine Dupasquier, Administrateur.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151874/21.

(090183998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Malawi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R.C.S. Luxembourg B 140.349.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Monsieur Fays Eric  
*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009151922/12.

(090184695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Bakersfield Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAKERSFIELD HOLDING S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009151731/13.

(090183544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Biocare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 84.759.

Les comptes au 31.12.2007 de la société BIOCARE S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.2009.  
FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.  
15, Bld Roosevelt - B.P. 814  
L-2018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009151737/15.

(090183579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Germany White Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 125.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Jean SECKLER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009151768/14.

(090183811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Vision Life, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 147.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.  
Gérard LECUIT  
*Notaire*

Référence de publication: 2009151780/12.

(090183822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.337.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 octobre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009151779/13.

(090183754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Echt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.821.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Echt S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2009151790/12.

(090183975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**El Gran Azul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 116.559.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 9 octobre 2009*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009151812/15.

(090184124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Nice Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.628.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 novembre 2009*

Maître Fabio GAGGINI a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 25 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NICE FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151836/14.

(090183551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.



**Kensington Square S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.944.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le gérant unique en date du 23 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Gérant Unique du 23 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151676/17.

(090183772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Kressen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.518.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le conseil de gérance en date du 23 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance du 23 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151677/17.

(090183764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Vael Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3781 Tétange, 36, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.878.

—  
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151951/10.

(090184527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Invest 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151952/10.

(090184437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**JMD Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.169.000,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 148.940.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le gérant unique en date du 19 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Gérant Unique du 19 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151679/17.

(090183732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 126.921.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 23 novembre 2009*

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique du 23 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151681/17.

(090183714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Luxindra Investment Corporation SA, Société Anonyme.**Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 50.776.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151954/10.

(090184453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Fimat, Société Anonyme.**Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 85.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 19/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151955/10.

(090184458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Bushlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.132.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 23 novembre 2009*

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique du 23 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151682/17.

(090183712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Bacco Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.372.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le gérant unique en date du 20 novembre 2009*

Il résulte des résolutions du Gérant Unique du 20 novembre 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 9B Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151685/17.

(090183699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Distrimarch S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.981.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19/11/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009151958/10.

(090184464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Phoenix Manufacturing and Trading AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.269.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151959/10.

(090184469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Daytona International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.484.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 186 LU-2011 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009151797/13.

(090184149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Sapperton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.827.

## EXTRAIT

Monsieur Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 11 novembre 2009 de son mandat de gérant de la société SAPPERTON S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500,- euros, dont le siège est établi au 55, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.827.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2009151814/15.

(090184119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Sapperton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.827.

## EXTRAIT

Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 11 novembre 2009 de son mandat de gérant de la société SAPPERTON S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500,- euros, dont le siège est établi au 55, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.827.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2009151816/14.

(090184095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.**Teixeira Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 106.956.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5770 Weiler-la-Tour, le 17 décembre 2009.

Monsieur Goncalves Teixeira José

Gérant

Référence de publication: 2009151921/12.

(090184693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Maison Kasel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 98.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.*Pour MAISON KASEL S.A.R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009151935/13.

(090184721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Ets. Hoffmann - Neu Matériaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 50, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 2 décembre 2009.

*Pour ETS HOFFMANN-NEU MATERIAUX S.A.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009151936/13.

(090184723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Antoine Lazzara S.à r.l. et Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4664 Niedercorn, 7, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 16.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.*Pour ANTOINE LAZZARA S.A.R.L. ET CIE, S.A.R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009151937/13.

(090184726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.519.

*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 30 octobre 2009*

Avec effet au 2 novembre 2009, le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

*Pour Riverside European Combi Participations S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151832/14.

(090183654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Laure Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.116.

—  
*Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration du 29 octobre 2008*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Julien DIDIERJEAN, Administrateur, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAURE INVESTMENTS S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2009151811/15.

(090184128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Imprimerie Centrale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue au siège social en date du 3 avril 2009 que l'Assemblée générale a nommé la société Mazars, 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'année 2009.

Luxembourg, le 6 août 2009.

(Robert Wiget) / (Roland Dernoeden)

*Le président / Le vice-président*

Référence de publication: 2009151830/13.

(090183686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**SODEPRO S. à r.l. (Société de Promotions Immobilières S. à r.l.), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.750.

*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juillet 2009:*

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Dirk VORMBERGE, né le 04 mars 1958 à Hattingen, Allemagne, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen à la fonction d'un second gérant.
- L'Assemblée décide de donner pouvoir de signature individuel au nouveau gérant, Monsieur Dirk VORMBERGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 27.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009151843/14.

(090184007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**Krateos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R.C.S. Luxembourg B 121.995.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg, le 20 novembre 2009.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009151920/12.

(090184691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Investure Immo S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg E 511.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,  
le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Guillaume NOGACKI, administrateur de sociétés, demeurant à L-1459 Luxembourg, 4, Ancienne Côte d'Eich.

2.- Monsieur Patrice SILVERIO, administrateur de sociétés, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 32, A Millesch.

3.- La société anonyme INVESTURE S.A., avec siège social à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.426,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Guillaume NOGACKI, prénommé, et

- Monsieur Patrice SILVERIO, prénommé.

Lesquels comparants, présents sous représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société civile INVESTURE IMMO S.C.I., avec siège social à L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 511 (NIN 2003 7000 168).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 245 du 7 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1369 du 12 décembre 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 5 janvier 2006.

Que le capital social s'élève à trois mille Euros (€ 3.000.-), représenté par trente (30) parts d'intérêts de cent Euros (€ 100.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Guillaume NOGACKI, prénommé, une part d'intérêt . . . . .	1
2.- Monsieur Patrice SILVERIO, prénommé, une part d'intérêt . . . . .	1
3.- La société anonyme INVESTURE S.A., préqualifiée, vingt-huit parts d'intérêt . . . . .	<u>28</u>
Total: trente parts d'intérêts . . . . .	<u>30</u>

Ensuite les comparants, en leur qualité d'associés de ladite société, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les associés se désignent comme liquidateurs de la société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre ils déclarent que tout passif futur éventuel reste à charge des associés proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

*Quatrième résolution*

Les associés donnent pleine et entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leur mandat.

*Cinquième résolution*

Les associés déclarent que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NOGACKI, P. SILVERIO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009154073/59.

(090186858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

**Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Actionnaire Unique tenue en date du 30 juin 2009 que :

- Le mandat de M. Giuseppe Statuto, en tant que gérant A de la société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010

Le mandat de M. Bart Zech, en tant que gérant B de la société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Le mandat de Mlle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 15 novembre 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009151799/17.

(090184156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Newvalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.331.

—  
*Résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 avril 2009*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction durant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour NEWVALUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009151813/17.

(090184121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.145, and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil



des Sociétés et Associations dated August 6, 2009 under number 1519 at page 72892 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 19, 2009 under number 1819 at page 87286. The Articles have not been amended since then.

**THERE APPEARED:**

RE Coatings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.245 and having a share capital of EUR 60,000.-,

here represented by Fabian Piron, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

RE Dental Products S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.939 and having a share capital of EUR 30,500.-,

here represented by Philippe Chenu, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. RE Coatings S.à r.l. and RE Dental Products S.à r.l. are the shareholders of the Company (the Shareholders).

II. RE Coatings S.à r.l. holds all the Class A Tracker Shares (as defined in the Articles) in the share capital of the Company.

III. RE Dental Products S.à r.l. holds all the Class B Tracker Shares (as defined in the Articles) in the share capital of the Company.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to indicate the Designated Assets tracked by the Class A Tracker Shares and Class B Tracker Shares; and

2. Miscellaneous.

V. The Shareholders have taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to add a seventh and eighth paragraph in article 5 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

"5.7 The Designated Assets in respect of the Class A Tracker Shares are all rights and interests in RE Coatings Holding GmbH (a private limited liability company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class A Designated Asset").

5.8 The Designated Assets in respect of the Class B Tracker Shares are all rights and interests in Nova Crioestaminal S.A. (a public limited liability company having its registered office at Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060-197, parish and municipality of Cantanhede, Portugal) which the Company may own from time to time (the "Class B Designated Asset")."

There being no further business, the meeting is adjourned.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 700.- (seven hundred euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.145, et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 août 2009 numéro 2519 page 72892 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 21 juillet 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 septembre 2009 numéro 1819 page 87286. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

#### ONT COMPARU:

RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.245 et ayant un capital social de EUR 60.000,

ici représentée par Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RE Dental Products S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.939 et ayant un capital social de EUR 30.500,

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. RE Coatings S.à r.l. et RE Dental Products S.à r.l. sont les associés de la Société (les Associés).

II. RE Coatings S.à r.l. détient toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe A (telles que définies dans les Statuts) dans le capital social de la Société.

III. RE Dental Products S.à r.l. détient toutes les Parts Sociales Traçantes de Classe B (telles que définies dans les Statuts) dans le capital social de la Société.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin d'indiquer les Actifs Désignés suivis par les Sociales Traçantes de Classe A et les Parts Sociales Traçantes de Classe B; et

2. Divers.

V. Les Associés ont pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les Associés décident d'ajouter un paragraphe sept et huit à l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.7 Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe A sont tous droits et intérêts dans RE Coatings Holding GmbH (une société privée à responsabilité limitée ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne) que la Société peut posséder de temps à autre (l' "Actif Désigné de Classe A").

5.8 Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe B sont tous droits et intérêts dans Nova Crioestaminal S.A. (une société anonyme ayant son siège social à Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060-197, parish et municipalité de Cantanhede, Portugal) que la Société peut posséder de temps à autre (l' "Actif Désigné de Classe B").

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 700.- (sept cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. PIRON, P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2009. Relation: LAC/2009/39605. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152167/128.

(090184372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

---

**Imprimerie Centrale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.983.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale qui s'est tenue au siège social en date du 20 février 2009 que l'Assemblée générale a pris acte de la démission, avec effet au 20 février 2009, du réviseur d'entreprises M. Sylvain Henzig.

En remplacement du réviseur d'entreprises sortant, l'Assemblée générale a nommé M. Hans-Leo Hüster, demeurant 5A, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, réviseur d'entreprises pour l'exercice 2008.

Luxembourg, le 6 août 2009.

(Robert Wiget) / (Roland Dernoeden)

Le président / Le vice-président

Référence de publication: 2009151829/15.

(090183671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**L.R. Brokers S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.739.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009*

Les actionnaires de la société L.R.BROKERS S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009151838/26.

(090184131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

---

**SODEPRO S. à r.l. (Société de Promotions Immobilières S. à r.l.), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.750.

*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2009:*

- L'Assemblée décide à donner l'agrément pour la cession de 50 parts de la société SONORA INVEST S.A. à la Société MAX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Kehlen, le 27.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009151844/13.

(090184007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**L.F.C. LuxFiduConseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.701.

*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juillet 2009:*

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Dirk VORMBERGE, né le 04 mars 1958 à Hattingen, Allemagne, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen à la fonction d'un second gérant.

- L'Assemblée décide de donner pouvoir de signature individuel au nouveau gérant, Monsieur Dirk VORMBERGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Kehlen, le 27.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009151845/13.

(090184000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**Concord Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 21.954.

Je soussigné, BECKRICH THIERRY, domicilié 50 rue Baillet B-6761 Latour déclare par la présente, démissionner du poste d'administrateur de la société CONCORD INVESTMENTS HOLDING SA avec effet immédiat.

Fait à Latour, le 03 décembre 2008.

THIERRY BECKRICH

50, Rue Baillet, B-6761 Latour

Référence de publication: 2009151857/1330/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090183652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**NEP Senec Gardens S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 34.384,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 132.557.

Il résulte de la clôture de la liquidation de NEP Nitra BH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.082 ("NEP Nitra BH") que les sept mille huit cent quatre-vingt-quatre (7.884) parts sociales de classe C anciennement détenues par NEP Nitra BH ont été transférées en tant que boni de liquidation aux associés de NEP Nitra BH comme suit:

1. cinq mille cinq cent dix-huit (5.518) parts sociales de classe C ont été transférées à NEP Partners Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'île de Man, ayant son siège social au 54-58 Athol Street, GBM Isle of Man, enregistrée auprès du Companies Registry Isle of Man sous le numéro 112832C;

2. mille cent quatre-vingt-trois (1.183) parts sociales de classe C ont été transférées à M. Kenneth Terry, ayant son adresse professionnelle au Old Ballast Quay House, Ballast Quay Road, GB-C07 9JT Wivenhoe, Colchester, Essex, Royaume-Uni; et

3. mille cent quatre-vingt-trois (1.183) parts sociales de classe C ont été transférées à HI Limited, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au North End, Hallaton, Market Harborough, LE16 8UJ, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies Registration Office, Cardiff sous le numéro 2684045.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009152420/27.

(090184881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**Rasselbock Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.586.

*Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Lennart STENKE de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. Nico KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur délégué.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée qui se réunira en 2013.

L'Assemblée a nommé en remplacement Me Thomas FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'administrateur.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151858/19.

(090183616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. EMP Africa FII S.à.r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

In the year two thousand nine, on the eighteenth day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "EMP AFRICA FII S. à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 412 F, route d'Esch, incorporated by deed enacted on 23 July 2007 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Association number 2130 on the 28 September 2007, scribed at trade register Luxembourg section B number 130891.

The meeting is presided by Julie Geneoli, private employee, in Luxembourg 412F route d'Esch.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the 125 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

I.- Change of the company's name into ECP AfricaFII S. à r.l.

2.- Subsequent amendment of article 1 of the articles of association.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

*First resolution:*

The sole member decides to change the company's name into ECP AFRICA FII S. à r.l.

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole member decides to amend the article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1.** There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of ECP AFRICA FII S.à.r.l."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EMP AFRICA FII S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 412 F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 130891, constituée suivant acte reçu le 23 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2130 du 28 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Julie Geneoli, employée privée à Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 125 parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination sociale en ECP AFRICA FII S. à r.l.

2.- Modification subséquente de l'article 1 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en ECP AFRICA FII S. à r.l.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide d'en modifier l'article 1 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination ECP AFRICA FII S.à.r.l." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. GENEOLI, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49816. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152690/89.

(090185422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

**Dazzle Luxembourg N° 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.247.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Dazzle Capital Holdings Limited, a company duly incorporated, organized and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI company number: 685044) (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg by virtue of a proxy given in Isle of Man, on November 20<sup>th</sup>, 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing person declares that it is the Sole Shareholder of Dazzle Luxembourg N°5 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on March 27<sup>th</sup>, 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1177 of June 16<sup>th</sup>, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under the number B 115.247 (the "Company").

The Sole Shareholder has requested the notary to act the following:

*First resolution*

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the directors, Mr Didier Mc Gaw, with professional address at 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Mr André Lutgen, with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and Mr Hock Lai Chan, residing at Eversfield, Bay View, Ramsey, Isle of Man IM8 3EQ, in respect of the execution of their mandate up to this date.

By special vote, IT WAS RESOLVED TO grant full discharge to the auditor (commissaire), L'Alliance Revision S.a r.l., with registered office at 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg, In respect of the execution of its mandate up to this date.

*Second resolution*

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Third resolution*

IT WAS RESOLVED TO appoint FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française**

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dazzle Capital Holdings Limited, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3159, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (Numéro de société BVI: 685044) (l' "Actionnaire Unique"), Ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Isle of Man, le 20 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que l'acte.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société "Dazzle Luxembourg N° 5 S.A.", avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1177 du 16 juin 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 247 (la "Société").

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Mc Gaw, avec adresse professionnelle au 10 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Monsieur André Lutgen, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et Monsieur Hock Lai Chan, demeurant à Eversfield, Bay View, Ramsey, Ile de Man, IM8 3EQ.

L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision S.à.r.l., avec siège social au 54, Avenue Pasteur, L-1230 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. LAC/2009/50709. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152405/92.

(090184538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.